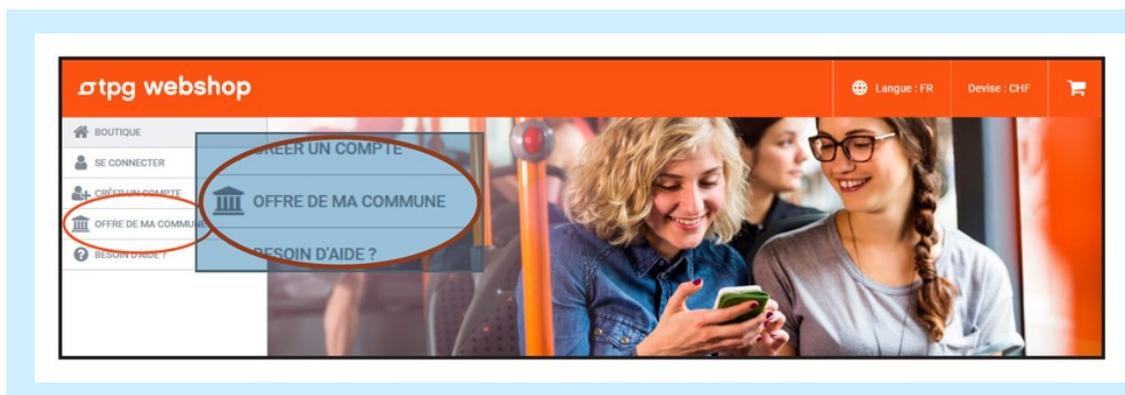


Dans le cadre du soutien à la transition énergétique (Eco21),  
la Commune de Collex-Bossy subventionne  
les abonnements annuels pour les transports publics.



Afin d'encourager l'utilisation des transports publics et la mobilité douce, la Commune de Collex-Bossy offre à ses habitantes et habitants un rabais de 50 F à l'achat d'un abonnement annuel unireso.

Il est nominatif, cumulable avec les offres famille et duo et disponible à concurrence du budget communal dédié.

### Comment l'obtenir ?

1. Rendez-vous sur [webshop.tpg.ch](http://webshop.tpg.ch)
2. Cliquez sur "Offre de ma Commune" et suivez les instructions
3. Inscrivez-vous à l'action **Collex-Bossy 2021**. Si vous êtes éligible, la Commune validera votre inscription sous 48h (jours ouvrables). Votre réduction sera alors directement disponible dans votre espace personnel sur le webshop ou visible par les conseillers TPG si vous souhaitez vous rendre dans une agence.

Note : les abonnements achetés avec une participation financière de la Commune ne sont pas remboursables.

**ATTENTION !!!** Pour bénéficier de l'offre, il ne faut **EN AUCUN CAS** acheter ou renouveler votre abonnement **avant d'avoir obtenu la validation de votre Commune**. Aucune subvention ne sera versée directement en mairie. Si vous n'avez pas accès à internet ou avez besoin d'aide, vous pouvez contacter la mairie au 022 959 77 00 ou le service relation clientèle des TPG au 0800 022 021 20 (numéro gratuit).

**Il est impératif de passer par le webshop ou une agence TPG pour bénéficier de la subvention.** Les CFF ne participant pas aux Actions Communes 2021, il n'est pas possible d'effectuer votre achat via un guichet CFF.

